

2008/699 - FONDATION CLAUDE MARTIN - PRESENTATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2008 (DIRECTION DES FINANCES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 septembre 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Par son legs le Major Martin a chargé la Ville de Lyon de la création d'une institution pour le bien public, aujourd'hui l'Ecole des Arts et Métiers, dite « La Martinière ».

De ce fait, il appartient au Conseil municipal d'examiner les documents budgétaires de la Fondation et d'émettre un avis avant leur transmission à M. le Préfet, représentant de l'Etat dans le Département.

Le compte administratif 2007 a été approuvé lors du Conseil municipal du 25 mai 2008 par délibération n° 2008/201. Le budget supplémentaire 2008, accompagné de son rapport et de sa délibération, approuvé par la Commission Administrative de la Fondation Martin doit désormais être soumis à l'approbation du Conseil municipal.

Budget supplémentaire 2008 :

Les principales masses budgétaires se décomposent comme suit :

➤ Section de fonctionnement :

- Dépenses : 561 716,81 € ;
- Recettes : 516 716,81 €.

➤ Section d'investissement :

- Dépenses : 554 809,92 € ;
- Recettes : 554 809,92 €.

Vu la délibération n° 2008/201 du 25 mai 2008 ;

Vu le budget supplémentaire pour l'exercice 2008 de la Fondation Claude Martin établi suivant l'instruction comptable M14 ;

Oùï l'avis de sa Commission Finances – Administration Générale – Fins de Procédure des Marchés Publics ;

DELIBERE

Le budget supplémentaire pour l'année 2008 de la Fondation Claude Martin est approuvé comme suit :

➤ Section de fonctionnement :

- Dépenses : 561 716,81 € ;
- Recettes : 516 716,81 €.

➤ Section d'investissement :

- Dépenses : 554 809,92 € ;
- Recettes : 554 809,92 €.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

R. BRUMM